

CONVENTION DES NATIONS UNIES SUR LE DROIT DE LA MER

SPLOS



RÉUNION DES ÉTATS PARTIES

Distr.
GÉNÉRALE

SPLOS/38
17 mai 1999
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

RÉUNION DES ÉTATS PARTIES
Neuvième réunion
New York, 19-28 mai 1999

LETTRE DATÉE DU 14 MAI 1999, ADRESSÉE AU PRÉSIDENT DE LA NEUVIÈME RÉUNION DES ÉTATS PARTIES PAR LE PRÉSIDENT DE LA COMMISSION DES LIMITES DU PLATEAU CONTINENTAL

Permettez-moi d'appeler votre attention sur le fait qu'à la huitième Réunion des États parties à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, une des questions que, au titre du point de l'ordre du jour intitulé "Questions soumises à la Réunion des États parties par la Commission des limites du plateau continental" et en ma qualité de Président de la Commission, j'ai soumises aux États parties, pour examen, était celle du financement de la participation aux travaux de la Commission des membres de celle-ci représentant des pays en développement. La Commission demandait à la Réunion des États parties d'examiner une recommandation selon laquelle un fonds d'affectation spéciale serait créé et son administration serait confiée au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, ce fonds devant servir à financer les frais de voyage et d'hébergement des membres de la Commission représentant des pays en développement [SPLOS/28, par. 5 b)].

La huitième Réunion des États parties a prié le secrétariat d'étudier les diverses formules qui pourraient être offertes pour permettre à tous les membres de la Commission de participer à ses travaux, ainsi que les modalités de fonctionnement d'un fonds d'affectation spéciale, étant entendu que la Convention pose clairement le principe selon lequel les États parties doivent couvrir les dépenses des membres qu'ils ont nommés (SPLOS/31, par. 55).

Au nom de la Commission, je vous serais obligé de bien vouloir proposer aux États parties d'examiner cette question à leur neuvième réunion, sur la base du rapport présenté par le secrétariat conformément à la demande de la huitième réunion.

Le Président de la Commission des
limites du plateau continental

(Signé) Yuri B. KAZMIN